



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe générale sur les activités polluantes

Question écrite n° 35851

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de l'application de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à compter du 1er janvier 2000 sur les lessives, les adoucissants, les produits pour vaisselle... Cette fiscalité nouvelle entraînera pour les ménages un surcoût de 6 % et pénalisera au premier rang les familles nombreuses et celles qui rencontrent déjà le plus de difficultés. Il lui demande s'il envisage de revenir sur une telle décision que beaucoup de Français déplorent et contestent tant elle paraît injuste.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35851

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1999, page 5837